

4^{ème} CHALLENGE DES COHES

25/09/2022 AINGERAY

RÈGLEMENT :

LE JOUR DU CHALLENGE, LES MESURES SANITAIRES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR A CETTE DATE SERONT APPLIQUEES .

Le club des Cohés se réserve le droit d'annuler cette manifestation en raison d'événements ou de contraintes liés à la crise sanitaire.

1°Inscriptions limitées à 40 équipes. Inscriptions closes dès que le quota de 40 équipes est atteint.

2°Prix d'inscription: 60 euros par équipe soit 30 € /pêcheur

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE :

CLUB DES COHES

A RENVoyer avec votre inscription à l'adresse suivante :

Madame Lafleur Véronique 18, impasse du prince d'Elbeuf 54840 GONDREVILLE

Toutes inscriptions non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte

3°L'accueil des participants se fera le 25/09/2022 à partir de 5h00 .

-5h00 : accueil des compétiteurs à l'école de pêche / contrôle des inscriptions et du protocole sanitaire éventuel en vigueur.

-6h00 : café de bienvenue.

-07h30 : lecture du règlement, présentation des commissaires.

-8h00 début de la compétition

-13h00 fin du challenge

-14h00 grand barbecue de clôture pour les compétiteurs

-16h00 remise des prix.

JOUR DU CHALLENGE : 3 BATEAUX DE SECURITE/COMMISSAIRES SERONT PRESENTS SUR LE PARCOURS PENDANT LA COMPETITION.

Pour être comptabilisés TOUS LES POISSONS devront avoir été mesurés et enregistrés par un commissaire.

TOUS LES POISSONS (comptabilisés ou non) SERONT REMIS A L'EAU.

La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation : en barque ou zodiac (seul les

moteurs électriques sont autorisés en action de pêche ,les moteurs thermiques seront utilisables uniquement pour les déplacements dans le chenal de navigation et arrêtés en action de pêche).

Après la mise à l'eau, les véhicules et remorques seront garés sur le parking.

A noter : POSSIBILITE POUR LES EQUIPES DE DEPOSER LEURS BATEAUX LA VEILLE A PARTIR DE 15H30 A LA BASE DES COHES.UN GARDIENNAGE SERA ASSURE PAR LES MEMBRES DU CLUB JUSQU'AU LENDEMAIN MATIN ET POSSIBILITE EGALEMENT POUR LES EQUIPES VENANT DE LOIN DE DORMIR SUR PLACE LA VEILLE DU CHALLENGE (PREVOIR BED CHAIR, DUVET ET REPAS POUR LE SOIR ,UN BARBECUE SERA MIS A DISPOSITION).

Modes de pêche autorisés :

Aux leurres, au mort manié, à la mouche. LA PECHE AU VIF EST INTERDITE

Une seule canne en action de pêche par concurrent.

Pour être comptabilisés les poissons suivants devront respecter ces tailles minimales :

-brochet 60 cms

-sandre 50 cms

-perche 22 cms

Brochet, Sandre, Silure et perche. (En cas d'égalité en taille du poisson record, le plus jeune des 2 ou 3 ou ... des pêcheurs ex aequo sera récompensé)

Si un poisson est pris dans les dernières minutes, le pêcheur devra avertir immédiatement un commissaire de sa prise avant le coup de sifflet final.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol.

Présence obligatoire des gilets de sauvetage et de l'écope dans les bateaux.

PRIORITE EST DONNEE A LA NAVIGATION DES BATEAUX DE COMMERCE.

Calcul des points à la taille, pas de pesée. (Moins de manip avec les poissons)

BROCHET = 1 point au Cm

SILURE = 0,5 point au Cm

SANDRE = 1,5 points au Cm

PERCHE= 1 point au Cm (seules les perches à partir de 22cm seront comptabilisées)

Possibilité de restauration sur place pour les visiteurs, le jour du challenge, BBQ(saucisse, lard, côte....) et buvette.

CE CHALLENGE ,OUTRE L'ASPECT HALIEUTIQUE SE VEUT UN MOMENT DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITE , DANS UN CADRE MAGNIFIQUE , POUR LES PECHEURS, LEURS FAMILLES ET BIEN ENTENDU POUR LES COHES.

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE.....

Bulletin d'inscription au challenge des COHES

AINGERAY 2022

Nom de l'équipe :

pêcheur n°1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

pêcheur n°2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

En signant ce document je m'engage à respecter intégralement le règlement de ce challenge de pêche , ainsi que la réglementation en vigueur concernant la navigation sur le domaine public.

Signature pêcheur n°1 :

signature pêcheur n°2 :

